



## ACTION 13 ENE.A

# DÉVELOPPER UN OUTIL JURIDIQUE POUR LES COLLECTIVITÉS DANS L'OBJECTIF DE DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



## >> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 Développer la production d'énergies renouvelables en rassemblant tous les acteurs du territoire

2.3 Capturer et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

3.2 Consolider la filière bois tout en préservant la richesse forestière du massif vosgien

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

## >> ÉTAPES

**2022** : réalisation d'une étude de potentiel EnR&R

**Avant 2024** : création d'une Société

**2024-2026** : premiers projets

**1<sup>ère</sup> étape** : valider une ambition commune, se faire accompagner d'un juriste et faire le tour des financeurs potentiels

**2<sup>ème</sup> étape** : tabler sur 2-3 projets phares qui permettraient un lancement effectif de la SEM

**3<sup>ème</sup> étape** : ouvrir à d'autres projets plus petits, lancer quelques expérimentations si nécessaire

Ces 3 étapes peuvent être réalisées en 3 ans environ.

## >> ENJEUX

Le développement des énergies renouvelables en France est en plein essor et le potentiel du territoire Bruche Mossig est très grand (cf. document stratégique). Or, dans le cas notamment du solaire et du bois, l'investissement nécessaire pour la mise en œuvre de structures de type panneaux photovoltaïques sur le territoire peut se révéler très important, que ce soit pour de grandes surfaces ou pour des projets sur des petites communes à moyens limités.

Un outil doit alors être mis à disposition des communes pour pouvoir développer l'ingénierie nécessaire et porter l'investissement d'un tel développement et ne pas dépendre de grandes sociétés à capital important.

## >> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Le développement d'un outil juridique de type Société d'Économie Mixte (SEM) ou Communauté Locale de l'Énergie (CLE) sur le territoire permettra d'aider les communes à développer les énergies renouvelables, grâce à un accompagnement sur l'ingénierie et un investissement partagé. L'objectif final est d'augmenter l'autonomie du territoire vis-à-vis des énergies fossiles et des grandes entreprises énergétiques, tout en permettant un revenu financier local.

Deux formats sont possibles : se greffer à une SEM déjà existante, la SEM de Belfays ayant mis en œuvre 10 éoliennes à cheval entre Bas-Rhin et Vosges, ou créer une structure ad-hoc.

## >> PROPOSITION DÉTAILLÉE

### IDÉE GÉNÉRALE

L'objectif est bien de simplifier les procédures et non de réaliser une usine à gaz. Il s'agit d'une mutualisation forte de moyens dans la transition énergétique : financière, en moyens humains et ingénierie, juridique.

L'outil à créer ou adapter est donc un outil portant des études et une partie de l'investissement nécessaire aux projets d'énergies renouvelables.

La SEM de Belfays, existe d'ores et déjà sur le territoire. Selon la capacité et le montage précis de l'opération, un choix sera fait entre créer une structure à part entière ou intégrer la SEM de Belfays pour la développer.

Dans un premier temps, il s'agit de recenser et porter (ou co-porter) les études et l'investissement d'au moins 2 projets phares. Cela apportera une visibilité et rassurera l'assise financière de la structure.

Une opération phare est d'ores et déjà identifiée :

- ✓ un parc photovoltaïque au sol autour de la contournante de Marlenheim.

Un lien possible avec la CA de Saint-Dié pourrait apporter d'autres projets à la visibilité importante. La CA de Saint-Dié est aujourd'hui très intéressée par le développement du photovoltaïque et participe déjà à la SEM de Belfays.

Limiter à 2 ou 3 énergies renouvelables permettrait d'éviter la notion d'usine à gaz, les éléments techniques pouvant varier fortement entre les acteurs.

2 énergies sont aujourd'hui plébiscitées : le solaire au vu du potentiel du territoire, le bois pour le développement de la filière locale. La méthanisation et plus généralement le biogaz pourraient également avoir un potentiel.

L'éolien étant particulièrement complexe à mettre en œuvre et une SEM existant sur le territoire à ce sujet, ce mode de production ne sera pas retenu dans les nouveaux projets.

Dans un temps plus long, la SEM pourrait porter des projets plus expérimentaux, par exemple des centrales à hydrogène.

La notion de revenu est très importante car donne une visibilité meilleure à l'ensemble, cependant celle de rentabilité est à nuancer, il s'agit surtout d'apporter une autonomie du territoire et un contrôle sur les projets.

L'autoconsommation est un sujet à prendre en compte car prioritaire pour ne pas encombrer les réseaux.

### ACTIONNARIAT

La SEM et la CLE sont des outils collaboratifs et partenariaux, avec un financement majoritairement public (au moins 50%). Il s'agit de contribuer à donner une autonomie énergétique et un contrôle sur ce sujet.

#### ✓ Actionnariat public

Celui-ci devrait être composé de peu d'entités afin d'avoir une réelle facilité de gouvernance : intercommunalités, département et région. Il apparaît important d'inclure la CA de Saint-Dié-des-Vosges dans la boucle, afin d'apporter une assise financière et un nombre de projets plus conséquent.

#### ✓ Actionnariat privé

À trouver. La Banque des Territoires a déjà annoncé son intérêt. Alsapan et Enerios pourraient être intégrés, tout comme les Centrales Villageoises. Cette dernière pourrait intégrer la gouvernance de la SEM et co-porter les sociétés de projets spécifiques (cf. paragraphe suivant). Il est important d'inclure

le citoyen dans le processus, même si porter à connaissance la SEM vers le citoyen n'apparaît pas judicieux pour ne pas complexifier la communication.

### PORTAGE DE PROJETS

Pour la création et le portage des projets, l'option la plus probante tant en termes de risque que de souplesse est celle de la création de sociétés spécifiques à chaque projet (SPV) dont le portefeuille d'actionnaires serait composé de :

- ✓ la structure juridique créée,
- ✓ un opérateur privé (centrales villageoises, entreprise de l'énergie),
- ✓ la commune d'implantation, même si celle-ci peut investir directement au sein des centrales villageoises pour simplifier la procédure. Dans le cas où la commune souhaite déléguer, elle n'aura finalement plus que la part du foncier à gérer.

Un porteur de projet (ex. : commune ou centrales villageoises) ayant déjà réalisé des études ou un début de mise en œuvre peut proposer à la SEM de l'aider à investir. Dans ce cas de figure, le capital de la SPV créée a posteriori serait composé du nouvel apport en capital net et un capital correspondant au montant que le porteur initial a déjà mis sur la table depuis le début du projet (appelé « Comptes courants associés »).

Les petits projets (moins de 200 m<sup>2</sup> de panneaux) représentant une très faible rentabilité, la question de leur intégration dans le processus est à définir.

Bien entendu, chaque commune est libre de choisir de faire appel à la SEM ou de faire porter son projet par toute autre entité.

### ELÉMENTS DE GOUVERNANCE

La nomination d'un comité technique d'évaluation, nommé par chacun des membres de la gouvernance de la structure, apparaît judicieux car peut donner un avis technique compétent sur la pertinence de chacun des projets.



## >> AMBITION

Ambition de **créer cette société avant 2024.**

## >> FINANCEMENT

Le capital initial doit être défini selon les montants estimés des projets portés.

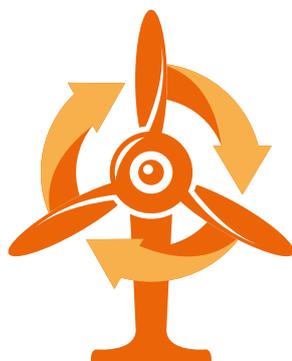
## >> EXEMPLES

La **SEM Terr'EnR à Épinal** a été créée en 2019, le projet a commencé en 2014 : [www.terr-enr.com](http://www.terr-enr.com)

Il s'agit principalement du portage de gros projets éoliens. L'idée est d'avoir un fonctionnement simple, d'apporter une connaissance technique poussée via un comité technique choisi et d'impliquer le citoyen dans le capital.

Ter'EnR a créé des sociétés de projets (SPV) avec des opérateurs privés, chaque SPV correspondant à un grand projet spécifique. Il est prévu d'utiliser le même système pour chaque projet même petit, la SPV pouvant être un partenariat entre la SEM, une entité publique (commune typiquement), une entité privée (centrales villageoises, grande entreprise).

**Une SEM existe à Belfays** pour le portage d'un projet éolien. La complexité de l'actionnariat ainsi que la participation à uniquement 20% dans une SPV (sous forme de Société anonyme) sont des éléments aujourd'hui négatifs dans le bon fonctionnement de la structure et donc à ne pas reprendre dans une nouvelle SEM.



### QUELQUES RESSOURCES UTILES

Le centre de ressources du **CLER**.

**Guide de la Banque des territoires, destiné aux élus :** « Mieux maîtriser le développement des EnR sur son territoire ».

## >> ACTEURS

### LES PORTEURS

Intercommunalités,  
PETR, SEM Belfays,  
Région Grand Est,  
Banque des Territoires,  
Départements,  
Entreprises (exemples de sollicitation à prévoir : Enerios, Alsapan, Alsace Énergie)

### LES PARTENAIRES

Communes, Centrales villageoises, Organismes bancaires, Juristes

## >> FICHES ACTIONS LIÉES

**ENE.B** - Créer les conditions pour le développement du photovoltaïque

**ENE.C** - Développer les réseaux de chaleur pour bâtiments publics et privés alimentés en ressources locales

**ENE.D** - Initier le développement du biogaz issu de méthanisation et/ou la cogénération

**FOR.B** - Développer la filière bois d'œuvre et bois-énergie, en lien avec les territoires voisins

**PRO.B** - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics